

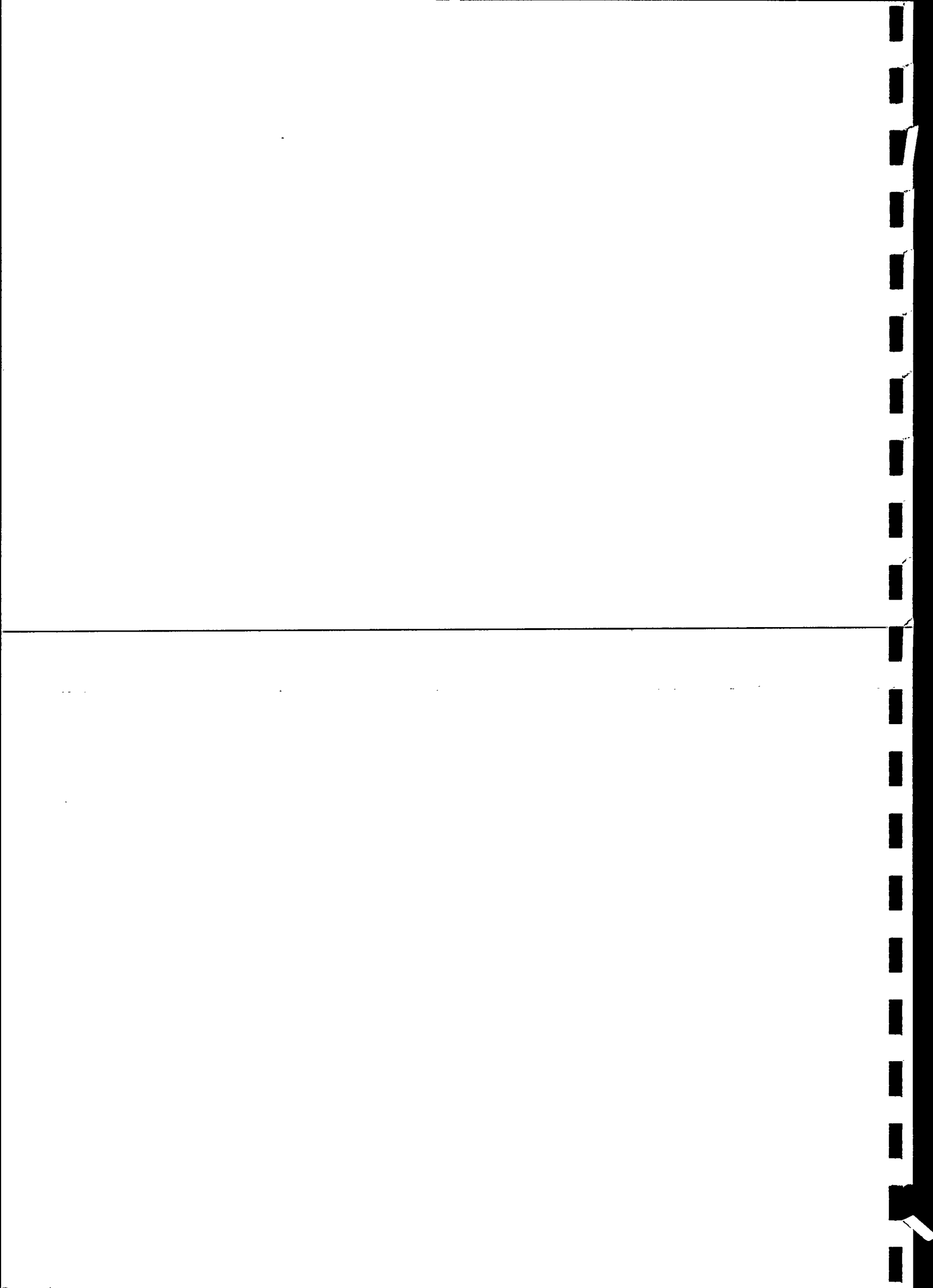
DENIS ALLAIRE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE RÉGIONALE DE RENNES

7, RUE MATHURIN BRISSONNEAU
44100 NANTES
TEL : 02 40 73 09 00 FAX : 02 40 73 62 01
E-MAIL : denis.allaire@ad-conseil.fr
SIRET : 481 877 850 00018

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LA TRANSFORMATION
DE LA SAS 2C EN SARL
article L 225-244 du code de Commerce**

En date du 18 décembre 2009

SAS 2C
25 rue de la Californie
44400 REZE
RCS NANTES 440 082 493



7, RUE MATHURIN BRISSONNEAU
44100 NANTES
TEL : 02 40 73 09 00 FAX : 02 40 73 62 01
E-MAIL : denis.allaire@ad-conseil.fr
SIRET : 481 877 850 00018

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR
LA TRANSFORMATION DE LA SAS 2C EN SARL
article L 225-244 du code de Commerce

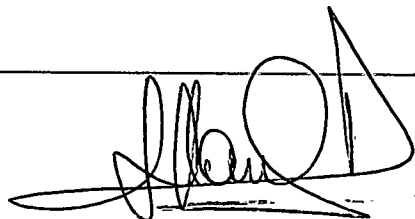
Mesdames et Messieurs les Actionnaires,

En ma qualité de commissaire aux comptes de la société 2C et en application des dispositions de l'article L.225-244 du Code de commerce j'ai établi le présent rapport afin de me prononcer sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

J'ai effectué mes travaux selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social. Cette vérification a notamment consisté à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres, des événements survenus entre la date des derniers comptes arrêtés et la date de notre rapport.

Sur la base de mes travaux, j'atteste que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Nantes,
Le 18 décembre 2009.



Denis ALLAIRE